



Fiche de correspondance

CCN du Commerce de détail alimentaire non spécialisé (IDCC 1505)

Retour du document : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1
Pour tout renseignement : 0 969 32 2000

Ce document vous permet de nous signaler toute information relative à :

- Suspension du contrat de travail
- Accident du travail ou maladie professionnelle (arrêt de plus de 6 mois)
- Radiation du salarié
- Radiation d'un salarié bénéficiaire de la CMU
- Radiation d'un salarié bénéficiaire de l'ACS

1/ Identification de l'entreprise

N° de SIRET : _____
 N° de contrat AG2R Prévoyance : _____
 Raison sociale : _____
 N° : _____ Complément (zone, étage, immeuble, bât.) : _____
 Rue / voie : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____
 E-mail : _____

2/ Salarié concerné

NOM d'usage : _____
 Prénom : _____
 Date de naissance : _____
 N° de Sécurité sociale : _____
 N° : _____ Complément (zone, étage, immeuble, bât.) : _____
 Rue / voie : _____
 Code postal : _____ Ville : _____
 Téléphone : _____
 E-mail : _____

- Suspension du contrat de travail sans salaire, ni revenu de substitution provenant d'un régime de prévoyance, à compter du : _____
 - S01: salarié en contrat de travail suspendu régime général
 - S18: salarié en contrat de travail suspendu régime Alsace-Moselle

Arrêt de travail du salarié pour accident du travail ou maladie professionnelle d'une durée de plus de 6 mois

Lorsque le salarié est en arrêt de travail depuis plus de 6 mois et qu'il relève de la législation « accident du travail / maladie professionnelle » du régime de base de la Sécurité sociale, il bénéficie de la gratuité de la cotisation au présent régime conventionnel frais de santé, pendant 12 mois après 6 mois d'arrêt de travail. Cette gratuité interviendra le 1^{er} jour du mois qui suit les 6 mois d'arrêt de travail.

Date initiale de l'arrêt de travail : _____
 Le justificatif à fournir est l'attestation d'indemnité de la Sécurité sociale (IJSS).

Radiation d'un salarié bénéficiaire de la CSS (Complémentaire santé Solidaire) : _____

L'employeur doit conserver l'attestation CPAM CSS.

Radiation du salarié à la date du : _____

La radiation prend effet le dernier jour du mois au cours duquel prend fin le contrat de travail et la cotisation est due intégralement pour ce mois.

Afin de ne pas générer de cotisations non dues les demandes doivent nous parvenir antérieurement à la date d'effet.

Toute demande de radiation d'un salarié doit être accompagnée du retour de la carte de tiers payant de l'assuré.

Important

À ne compléter que si le salarié en contrat de travail suspendu veut continuer à bénéficier du régime - Les cotisations seront à la charge exclusive du salarié, le règlement de celles-ci s'effectue par prélèvement direct sur son compte bancaire ainsi veuillez lui faire remplir l'autorisation de prélèvement jointe.

3/ Portabilité des droits

Maintien des garanties frais de santé si la cessation de contrat de travail ouvre droit à indemnisation du régime obligatoire d'assurance chômage en application de l'ANI relatif à la loi de modernisation du marché du travail.

Vous devez impérativement, en tant qu'employeur, informer le salarié concerné par le dispositif de portabilité de ses droits.

Fait à : _____
 Date : _____
 Cachet et signature (obligatoires) de l'entreprise

Fait à : _____
 Date : _____
 Signature du salarié

Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre d'AG2R LA MONDIALE dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte anti-blanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant. Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres d'AG2R LA MONDIALE ou à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées. Vous disposez de différents droits dont celui de demander l'accès aux données vous concernant ou de vous opposer à la mise en œuvre d'un traitement.

Vous avez également la possibilité de définir des directives générales et particulières précisant la manière dont vous entendez que soient exercés ces droits, après votre décès. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 104-110 Boulevard Haussmann, 75379 PARIS CEDEX 08, ou par courriel à informatique.libertes@ag2rmondiale.fr. Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : <https://www.ag2rmondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles>



AG2R LA MONDIALE

Prendre la main
sur demain

Santé
Entreprise

Mandat de prélèvement

CCN du Commerce de détail alimentaire non spécialisé (IDCC 1505)

Retour du document : AG2R LA MONDIALE - TSA 37001 - 59071 ROUBAIX CEDEX 1
Pour tout renseignement : 0 969 32 2000

Retourner tous les documents dans la même enveloppe

Mandat de prélèvement

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'entreprise d'assurance figurant ci-dessous à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et vous autorisez votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'entreprise d'assurance.

Coordonnées du titulaire du compte à débiter

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Joindre obligatoirement un relevé d'identité bancaire ou postal

Compte à débiter - Paiement récurrent

BIC (Bank identification code)

IBAN (International bank account number)

Fait à : _____ Le : _____

Signature du titulaire du compte à débiter :

Numéro de Sécurité sociale de l'assuré _____

Identifiant Créancier SEPA
FR1230Z387018

Destinataire du paiement

AG2R Prévoyance - 12 rue Edmond Poillot
28931 CHARTRES CEDEX 9

Destinataire du mandat

Votre centre de gestion
AG2R Prévoyance - Service affiliations

Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre Banque (ou prestataire de services de paiement au sens de la directive 2007/64/CE). Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement. Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires. Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole-France - 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX, ou par courriel à : informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr. Nous apportons la plus grande attention à vos données personnelles, néanmoins si vous considérez que le traitement des données vous concernant porte atteinte à vos droits vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



AG2R LA MONDIALE

AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R - Siège social : 14-16, boulevard Maeshherbes 75008 Paris - Siren 333 232 270.